

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 28 mai 2009, a adopté le règlement suivant :

RCG 09-014 Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) – (Falaise Saint-Jacques – exclusion du lot 3 320 318)

À son assemblée du 27 août 2009, le conseil d'agglomération a adopté le règlement suivant :

RCG 09-021 Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) – (Renvoi au réseau cyclable pan-montréalais du plan de transport)

À son assemblée du 24 septembre 2009, le conseil d'agglomération a adopté les règlements suivants :

RCG 09-031 Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) – (Écoterritoire de la trame verte de l'Est)

RCG 09-032 Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) (Coulée verte du ruisseau Bertrand)

À son assemblée du 17 décembre 2009, le conseil d'agglomération a adopté le règlement suivant :

RCG 09-035 Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) – (Ajout du Répertoire des milieux naturels protégés à la liste des activités d'intérêt collectif)

Le Devoir

Tous ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 19 mars 2010. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 1^{er} avril 2010

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon